

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par

M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Autorité indépendante de sûreté nucléaire et de radioprotection »

les mots :

« Autorité indépendante de radioprotection et de sûreté nucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à modifier le nom de la nouvelle autorité de sûreté nucléaire afin de mieux équilibrer, si elle doit aller à son terme, la réorganisation de notre modèle de sûreté nucléaire.

Le processus de fusion de l'ASN et de l'IRSN voulu par le chef de l'État et mis à exécution par le Gouvernement après une première tentative par amendement dans le cadre du projet de loi d'accélération des EPR n'est toujours pas été justifié par des arguments solides permettant de démontrer les éventuelles faiblesses de notre modèle de sûreté actuel.

L'IRSN n'a pas été inclus dans les discussions préparatoires à ce projet de fusion et les salariés de l'intersyndicale de l'IRSN sont légitimement inquiets quant aux conséquences de ce processus.

Aussi, par cet amendement symbolique, nous invitons le Gouvernement à prendre la mesure d'une telle réforme de notre modèle de sûreté nucléaire, de l'envisager avec humilité et de prendre réellement le temps du diagnostic et du dialogue social.